

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation d'Exploitation (AEX) - Sandrine2, commune de Mana - SASU Longtom

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SASU Longtom

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Stéphane Plat, Président

RCS / SIRET

8 8 1 7 3 1 3 8 4 0 0 0 1 5

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10)	Canalisation et régularisation des cours d'eau.
28a)	Exploitation et travaux miniers à ciel ouvert
47b)	Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'exploitation mécanisée des alluvions minéralisés du lit majeur et des terrasses de la crique Sandrine2. L'exploitation se fera en circuit fermé (système de baranques) à l'aide de pelles excavatrices, de pompes thermiques et d'une grille (trémie et sluice).

Le projet d'exploitation "Sandrine2" nécessite l'ouverture forestière de l'ensemble de la surface minéralisée estimée à 14 ha. Au fur et à mesure de l'exploitation, les baranques les plus en aval sont progressivement refermés et revégétalisés (sur au moins 30 % de la surface) par mise en endains, bouturage ou ensemencement.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but l'exploitation économique d'un gisement d'or secondaire par le biais d'une AEX (autorisation d'exploitation).

Le métal produit sera ensuite revendu à un comptoir agréé à Cayenne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'AEX "Sandrine2" nécessite la construction d'une base vie (espaces communs, algecos, etc.) au sein du périmètre sollicité.

Pour les travaux d'exploitation, la surface minéralisée est progressivement déboisée, et la crique Sandrine2 sera déviée dans un canal de dérivation par tronçons successifs de 500 mètres de long au maximum (c'est à dire en au moins 5 tronçons car la distance curviligne de la crique fait 2200m).

Les engins d'exploitation seront acheminés en porte-char sur la piste de Bon Espoir ainsi que sur le cheminement utilisé pour la prospection.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation se fera en deux phases d'exploitation qui correspondent à 101 chantiers d'exploitation.

Les pelles excavatrices retirent dans un premier temps la couverture stérile et la stockent à proximité. Le gravier aurifère est ensuite excavé par bandes de 10 m de large et est ensuite disposé sur l'unité de lavage (trémie et sluice).

Les levées (récupération des concentrés) se feront plusieurs fois par semaine. La concentration finale se fera à Cayenne.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX :

L'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.4.0. - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

Le titre minier se trouve en zone 3 du SDOM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'AEX "Sandrine2" correspond à un rectangle de 2km x 0,5 km (1km ²). Le périmètre "Sandrine2" a une orientation NE-SW et une surface de flat de 14 ha.	1 km ² (100 ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Crique Sandrine2
Commune de Mana

Les coordonnées (RGF95 UTM22N)
des sommets de l'AEX sollicitée
sont donnés en Annexe 2.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Commune de Mana

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le territoire de la commune littorale de Mana
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRI de la commune de Mana, prescrit, modifié le 8 avril 2019</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau concernent: - les besoins domestiques (eau potable, douches, blanchisserie, etc.) estimés à plusieurs centaines de litres/mois. - Le stock initial d'eau pour l'amorce de l'exploitation en circuit fermé. 3000 m3 (x2) d'eau sont prélevés dans le lit mineur de la crique Sandrine2.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du traitement du minerai, la couche de gravier (dans laquelle se situe la surface de la nappe) sera mobilisée pour traitement sur sluice, il y aura donc une modification ponctuelle des flux d'eau souterraine. Le comblement des bassins de décantation en respectant la stratification de la pile sédimentaire originelle se fait progressivement à l'avancement du chantier et permet ainsi de limiter spatialement et temporellement les modifications des flux d'eau dans le flat.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet "Sandrine2" engendrera l'ouverture du massif forestier sur l'ensemble de la surface exploitable (environ 14 ha) Une prospection systématique à l'avancée permettra de préserver les surfaces de forêt sur les zones à faible potentiel aurifère. La crique Sandrine2 et ses affluents seront déviés sur 2200 m. Lors du creusement des canaux de dérivation, le seuil autorisé de 35 mg/L de matière en suspension ne sera pas dépassé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite la consommation d'espaces forestiers (14 ha). Ces espaces forestiers consommés seront revégétalisés lors de la réhabilitation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRN de la commune de Mana, modifié le 8 avril 2019
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura circulation des engins lourds lors des différentes phases d'exploitation (de la phase travaux de préparation de l'exploitation à la réhabilitation). Ils se limiteront aux limites de l'AEX "Sandrine2" pendant la phase travaux. La logistique (carburant et nécessaire de vie/travail) engendrera des trafics routiers et en pirogue réguliers (une à deux fois par semaines).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par les pelles excavatrices et les motopompes. Les travaux s'effectueront la journée entre 7 h et 16 h. Le transport logistique générera des nuisances sonores ponctuelles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations limitées produites par les engins mécaniques lors de la phase d'exploitation et de réhabilitation. Dans son ensemble, le projet engendrera des vibrations de faible intensité.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se réaliseront de jour.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement des engins d'exploitations (pelles mécaniques, motopompes et divers véhicules logistiques). Les moteurs utilisés sont conformes aux normes CE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du débouillage du minerai, l'eau de lavage se charge en matière en suspension. Après traitement, l'eau est stockée dans des bassins de décantation avant d'être réutilisé lors du process en circuit fermé. Les bassins de décantation sont entourées de digues dimensionnées (corps de la digue, protection anti-affouillement, revanche, etc.).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura production de déchets verts inertes lors de la déforestation ainsi que des ordures ménagères (ramenées chaque semaine pour être jetées en centre de tri). Il y aura quelques déchets de types plastiques et huiles qui seront rapatriés pour traitement adaptés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La demande d'AEX "Sandrine2" est associée aux demandes d'AEX "Bon espoir" et "Sandrine 1" respectivement situées à 2,5 km et 700 m. Ces demandes sont associées au même pétitionnaire : SASU Longtom.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'AEX "Sandrine2" se situe en zone 3 du SDOM (activité minière autorisée). Le périmètre concerné a fait l'objet d'une ARM qui en a démontré l'intérêt minier.

Le traitement du minerai nécessite la mise en place d'un circuit d'eau fermé (système de baranques).

L'acheminement du matériel se fera par voiture/pirogue et par les pistes existantes (accès utilisés lors de la prospection)/sur la rivière Mana.

A la fin des phases d'exploitation, l'ensemble des zones impactées seront réhabilitées et revégétalisées sur au minimum 30 % de la surface.

Les déchets seront évacués du site vers une décharge ou un centre agréé suivant leur nature.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rémire

le,

22/01/2021

Signature

SASU LONGTOM
Au capital de 300 euros
58 Bis, Av. Voltaire
97300 CAYENNE
Siret: 881 731 384 00015 - Ape: 0729Z
Tél: 06 94 44 21 61 - Mèl: longtom973@gmail.com